



REGLEMENTATION PROVINCIALE

Abrogé par :

- Arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15 janvier 2018

M1

ARRÊTÉ

n° 2360-2015/ARR/DENV du 3 novembre 2015

portant désignation des membres des commissions d'agrément des filières de gestion des déchets

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'environnement de la province Sud et notamment l'article 422-18 ;

Vu les courriels de consultation de l'éco-organisme TRECODEC, de la grappe d'entreprises ACOTRED et de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du 21 avril 2015 ;

Vu le rapport n° 1618-2015/ARR du 8 septembre 2015,

ARRÊTE

Modifié par :

- Arrêté n° 3045-2016/ARR/DENV du 7 novembre 2016

ARTICLE 1 :

Modifié par arrêté n° 3045-2016/ARR/DENV du 07/11/2016, art.1

Sont désignées pour siéger dans les commissions d'agrément de chaque filière de gestion des déchets réglementées par la province Sud, les personnes dont les noms figurent ci-après :

A la commission d'agrément de la filière des huiles usagées :

- MM. René FERE et Marc DELAHAYE, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Patrick BELLENGUEZ, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- M. Angelo DOOM, en tant que représentant des collecteurs de la filière ;
- Mmes Jeanie FORNO et Mélinda MVENZI-GRAN, en tant que représentantes des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel HOUMBOUY, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie,
- Mme. Martine CORNAILLE, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement,
- Mme Luce LORENZIN, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

A la commission d'agrément de la filière des véhicules hors d'usage :

- M. Laurent JEANDOT et madame Nathalie LOQUET, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Yan-Alexis CHATAIN, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- MM. Hiro MATTALIANO et Christopher CRUEL, en tant que représentants des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel HOUMBOUY, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Mme. Martine CORNAILLE, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement,
- Mme Luce LORENZIN, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

A la commission d'agrément de la filière des accumulateurs usagés au plomb :

- MM. Marc DELAHAYE et Yan-Alexis CHATAIN, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Patrick BELLENGUEZ, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- MM. Hiro MATTALIANO et Christian COMMENGE, en tant que représentants des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel HOUMBOUY, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Mme Martine CORNAILLE, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement,
- Mme Luce LORENZIN, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

A la commission d'agrément de la filière des pneumatiques :

- MM. Lionel LABESCAT et Yan-Alexis CHATAIN, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Didier DOMERGUE, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- MM. Tony ROGER et Hiro MATTALIANO, en tant que représentants des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel HOUMBOUY, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Mme Martine CORNAILLE, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement,
- Mme Luce LORENZIN, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

A la commission d'agrément de la filière des piles et accumulateurs :

- M. Jean-Louis MORUETA et madame Sarah LAVERGNE, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Didier BEAUMONT, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- M. Christian COMMENGE et madame Jeanie FORNO, en tant que représentants des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel HOUMBOUY, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- **M. Serge RAOUL**, en tant que représentant des associations de protection de l'environnement,
- Mme Luce LORENZIN, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressés.